



Nations Unies

Commission des stupéfiants

**Rapport sur la reprise
de la soixante et unième session
(5-7 décembre 2018)**

Conseil économique et social
Documents officiels, 2018
Supplément n° 8A

Conseil économique et social
Documents officiels, 2018
Supplément n° 8A

Commission des stupéfiants

**Rapport sur la reprise de la soixante et unième session
(5-7 décembre 2018)**



Nations Unies • New York, 2018

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

[24 décembre 2018]

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention	1
A. Projet de décision dont l'adoption est recommandée au Conseil économique et social..	1
Rapport de la Commission des stupéfiants sur les travaux de la reprise de sa soixante et unième session	1
B. Questions portées à l'attention du Conseil économique et social	1
Résolution 61/12 Exécution du budget du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues pour l'exercice biennal 2018-2019	1
Décision 61/13 Ordre du jour provisoire du débat ministériel devant se tenir pendant la soixante-deuxième session de la Commission des stupéfiants, en 2019	6
II. Débat spécial sur les préparatifs du débat ministériel devant se tenir pendant la soixante-deuxième session de la Commission, en 2019	8
A. Ouverture du débat spécial	8
B. Débat général sur les préparatifs du débat ministériel devant se tenir pendant la soixante-deuxième session de la Commission, en 2019	8
C. Clôture du débat spécial	11
III. Questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique	12
A. Délibérations	13
B. Mesures prises par la Commission	15
IV. Application des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues	16
Délibérations	16
V. Contributions de la Commission aux travaux du Conseil économique et social, conformément à la résolution 68/1 de l'Assemblée générale, y compris concernant le suivi, l'examen et la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030	18
Délibérations	18
VI. Ordre du jour provisoire de la soixante-deuxième session de la Commission	19
A. Délibérations	19
B. Mesures prises par la Commission	19
VII. Questions diverses	20
VIII. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de la reprise de sa soixante et unième session	21
IX. Organisation de la session et questions administratives	22
A. Ouverture et durée de la session	22
B. Participation	22
C. Élection du Bureau	23
D. Documentation	23
E. Clôture de la reprise de la soixante et unième session	23

Chapitre I

Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention

A. Projet de décision dont l'adoption est recommandée au Conseil économique et social

1. La Commission des stupéfiants recommande au Conseil économique et social d'adopter le projet de décision suivant :

Projet de décision

Rapport de la Commission des stupéfiants sur les travaux de la reprise de sa soixante et unième session

Le Conseil économique et social prend note du rapport de la Commission des stupéfiants sur les travaux de la reprise de sa soixante et unième session.

B. Questions portées à l'attention du Conseil économique et social

2. L'attention du Conseil économique et social est appelée sur la résolution ci-après, que la Commission des stupéfiants a adoptée à la reprise de sa soixante et unième session, ainsi que sur les mesures prises conformément à la section XVI de la résolution 46/185 C de l'Assemblée générale, dans laquelle cette dernière autorisait la Commission à approuver le budget-programme du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues :

Résolution 61/12

Exécution du budget du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues pour l'exercice biennal 2018-2019

La Commission des stupéfiants,

Exerçant les fonctions administratives et financières que l'Assemblée générale lui a confiées au paragraphe 2 de la section XVI de sa résolution 46/185 C du 20 décembre 1991, et s'acquittant du mandat que le Conseil économique et social lui a confié dans sa résolution 1999/30 du 28 juillet 1999,

Ayant examiné le rapport du Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime sur l'exécution du budget consolidé de l'Office pour l'exercice biennal 2018-2019¹, ainsi que les informations supplémentaires communiquées au groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office aux fins de ses délibérations,

Prenant note avec préoccupation des difficultés financières que rencontre l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime en raison du manque de fonds à des fins générales et des tendances profondes en matière de financement qui compromettent sa capacité d'assumer efficacement ses fonctions essentielles ayant trait aux programmes, notamment ses activités normatives et de recherche,

Prenant note avec satisfaction de la contribution de l'Office à l'action que mène le Secrétaire général aux fins de l'application de la résolution 72/266 B de

¹ E/CN.7/2018/14-E/CN.15/2018/16.

l'Assemblée générale, en date du 5 juillet 2018, sur un nouveau modèle de gestion pour l'Organisation des Nations Unies,

Se félicitant de la collaboration que l'Office entretient avec le Secrétaire général et les programmes, fonds et institutions spécialisés concernés, ainsi qu'avec d'autres entités des Nations Unies, afin d'appliquer la résolution 72/279 de l'Assemblée générale, en date du 31 mai 2018, sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, et soulignant l'importance de la pleine application de la résolution 71/243 de l'Assemblée, en date du 21 décembre 2016, sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies,

Prenant note de l'initiative qu'a prise l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime de créer une surcapacité ponctuelle, financée à l'aide des fonds d'appui aux programmes, afin notamment de renforcer sa présence sur le terrain dans le contexte des processus de réforme du système des Nations Unies,

Prenant également note de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale, dans laquelle celle-ci a demandé au système des Nations Unies pour le développement d'harmoniser davantage, au moyen d'approches différenciées, le recouvrement des dépenses par les différentes entités du système,

Rappelant sa résolution 60/10 du 8 décembre 2017, dans laquelle elle a prié l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime d'étudier plus avant l'affectation des fonds d'appui aux programmes qui permettrait le mieux de financer les fonctions indirectes des bureaux extérieurs, ainsi que d'étendre l'utilisation des fonds d'appui aux programmes au siège et dans les bureaux extérieurs, selon qu'il convenait,

Rappelant également l'Article 101 de la Charte des Nations Unies, où il est souligné que les qualités de travail, de compétence et d'intégrité du personnel constituent la considération dominante dans le recrutement et que l'importance d'un recrutement effectué sur une base géographique aussi large que possible doit être dûment prise en considération,

Rappelant en outre la résolution 69/251 de l'Assemblée générale, en date du 29 décembre 2014, dans laquelle celle-ci a noté avec déception l'insuffisance des progrès accomplis par rapport à l'objectif de parité des sexes dans les organisations appliquant le régime commun, en particulier dans les catégories des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur, et prié la Commission de la fonction publique internationale d'encourager les organisations appliquant le régime commun à mettre en œuvre intégralement les politiques et mesures adoptées en matière d'équilibre entre les sexes,

Estimant que le principe de la répartition géographique équitable et l'objectif d'une représentation égale des femmes et des hommes au sein du personnel du Secrétariat ne devraient pas aller à l'encontre de la considération dominante en matière de recrutement du personnel, à savoir la nécessité d'assurer à l'Organisation les services de personnes possédant les plus hautes qualités de travail, de compétence et d'intégrité, comme prévu au paragraphe 3 de l'Article 101 de la Charte des Nations Unies,

Notant avec préoccupation que le personnel de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime manque encore de diversité, eu égard en particulier au principe de la représentation géographique équitable², et soulignant que l'Office devrait, au siège et hors siège, prendre des mesures plus efficaces pour assurer le recrutement de candidats venant d'horizons divers, en particulier dans les catégories des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur,

² Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-treizième session, Supplément n° 30 (A/73/30)*, annexe V.

Rappelant la résolution 2018/7 du Conseil économique et social en date du 12 juin 2018, sa propre résolution 26/3 du 26 mai 2017 et la résolution 59/5 de la Commission des stupéfiants en date du 22 mars 2016, relatives à la transversalisation de la problématique femmes-hommes dans l'ensemble des politiques et programmes du système des Nations Unies, y compris l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime,

Se félicitant de l'élaboration et de la mise en œuvre de la Stratégie de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes (2018-2021), notamment de la création d'une équipe de la problématique femmes-hommes au Bureau du Directeur exécutif,

Notant comme il importe que l'Office dispose d'une fonction pérenne de promotion de l'égalité des sexes, chargée de veiller à ce que la prise en compte de la problématique femmes-hommes et l'avancement des femmes fassent partie intégrante de tous les volets des travaux de l'Office,

Rappelant sa résolution 61/1 du 14 mars 2018,

1. *Note* que le rapport du Directeur exécutif sur l'exécution du budget consolidé de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour l'exercice biennal 2018-2019¹ contient des informations sur les ajustements à apporter au budget consolidé ;

2. *Note également* que les États Membres continuent d'avoir pleinement confiance dans l'exécution des programmes de l'Office ;

3. *Note en outre* la participation de l'Office aux processus de réforme de l'Organisation des Nations Unies ;

4. *Prie* l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime d'examiner les options envisageables pour revoir les processus de planification, de financement et de communication des résultats de ses programmes de sorte à garantir une collaboration efficace dans le contexte de plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement redynamisés, stratégiques, souples, axés sur les résultats et pragmatiques, sans préjudice des mandats de l'Office, et de soumettre au groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office, à sa prochaine réunion trimestrielle, une communication écrite faisant le point sur les incidences qui pourraient en découler et les ajustements qui pourraient être nécessaires, en vue de son examen par les États Membres ;

5. *Invite* l'Office à informer les États Membres de ce qu'il fait pour appliquer la résolution 72/266 B de l'Assemblée générale sur un nouveau modèle de gestion pour l'Organisation des Nations Unies et à lui faire rapport à sa prochaine reprise de session ;

6. *Prie* le Secrétariat d'informer les États Membres par écrit et à intervalles réguliers, y compris à la reprise de sa soixante-deuxième session, des progrès qu'il réalise en vue de la mise en œuvre de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale et des réformes pertinentes du système des Nations Unies pour le développement, dont l'initiative de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime consistant à créer une surcapacité ponctuelle, en vue de recenser des options et avantages s'inscrivant dans la durée et financièrement viables pour le réseau des bureaux extérieurs de l'Office, compte tenu notamment de la réforme du système des coordonnateurs résidents des Nations Unies, le but étant de renforcer l'exécution par l'Office de ses mandats au service des États Membres ;

7. *Prie* le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime de présenter aux États Membres, dans le cadre de l'établissement du budget pour l'exercice biennal 2020-2021, sa vision ou stratégie à plus long terme pour l'Office, à savoir pour le siège et pour un réseau de bureaux extérieurs renforcé et viable, ainsi que les incidences financières qui en découleraient et les réaffectations qui pourraient de ce fait être nécessaires ;

8. *Prie instamment* l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime de continuer à collaborer avec le Secrétaire général et les programmes, fonds et institutions spécialisés concernés, avec d'autres entités des Nations Unies et avec les États Membres aux fins de la pleine application des résolutions 71/243 et 72/279 de l'Assemblée générale, d'envisager de concevoir une démarche appropriée concernant les modalités de financement du nouveau système de coordonnateurs résidents, sur la base des trois sources de financement mentionnées au paragraphe 10 de la résolution 72/279, et de faire rapport aux États Membres avant juin 2019 ;

9. *Encourage vivement* la Vice-Secrétaire générale, en sa qualité de Présidente du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, à envisager d'inclure l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime dans le groupe restreint du Groupe des Nations Unies pour le développement durable lorsque sa composition sera examinée, après sa première année d'activité, eu égard aux mandats et à la présence sur le terrain sans équivalent de l'Office ;

10. *Prend note* des mesures d'économie appliquées par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour maintenir les dépenses à des fins générales à 5 403 200 dollars et les dépenses d'appui aux programmes à 25 426 300 dollars pour l'exercice biennal 2018-2019 ;

11. *Encourage* l'Office à s'efforcer encore de garantir une utilisation efficace des ressources et à améliorer encore les mesures d'efficacité et les économies, en gardant à l'esprit les gains d'efficacité qui sont envisagés dans le rapport du Secrétaire général sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement en vue de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030³ et qu'il est prévu de réaffecter à des activités de développement ;

12. *Prie instamment* l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime de continuer à examiner son modèle de financement et la manière dont il emploie et affecte les sources de financement, notamment les fonds d'appui aux programmes, et de présenter le résultat de cet examen aux États Membres au deuxième trimestre de 2019 ;

13. *Entérine*, en ce qui concerne les fonds à des fins spéciales, les prévisions révisées ci-dessous pour l'exercice biennal 2018-2019 :

Ressources prévues pour le Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues

	Ressources (en milliers de dollars des États-Unis)		Postes	
	Budget approuvé, 2018-2019	Budget révisé, 2018-2019	Budget approuvé, 2018-2019	Budget révisé, 2018-2019
Fonds à des fins générales				
Postes	5 565,6	4 359,3	16	16
Autres objets de dépense	885,6	1 043,9		
Total partiel	6 451,2	5 403,2	16	16
Fonds à des fins spéciales	367 777,4	316 320,6	135	135
Total partiel	367 777,4	316 320,6	135	135
Fonds d'appui aux programmes				
Poste	20 437,3	19 572,7	67	67
Autres objets de dépense	4 470,0	5 853,6		
Total partiel	24 907,3	25 426,3	67	67
Total	399 135,9	347 150,1	218	218

³ A/72/684-E/2018/7.

14. *Note* que les prévisions ci-dessus ont été établies sous réserve de la disponibilité des fonds ;

15. *Prie* l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime de redoubler d'efforts pour encourager les donateurs à verser des fonds à des fins générales, notamment en améliorant encore la transparence et la qualité de l'information, et encourage les États Membres et les autres donateurs à envisager de contribuer aux fonds à des fins générales de l'Office ;

16. *Prie également* l'Office de continuer à promouvoir une culture de gestion axée sur les résultats, notamment d'évaluation, à toutes les étapes de la planification, de l'élaboration et de l'exécution de ses programmes, ainsi que de la conception et de l'examen de ses stratégies et politiques, en gardant à l'esprit les processus de réforme du système des Nations Unies ;

17. *Réaffirme* l'importance pour l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime de disposer d'une fonction d'évaluation interne pérenne, efficace et fonctionnellement indépendante, qui concentre son attention sur l'exécution, les résultats et les incidences des programmes, stratégies et politiques de l'Office, en veillant notamment à en garantir la cohérence avec les mandats de celui-ci ;

18. *Prie* le Groupe de l'évaluation indépendante de continuer de faire ce qui suit :

a) Communiquer au groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime les conclusions et enseignements tirés des évaluations des programmes, stratégies et politiques de l'Office ;

b) Collaborer avec l'Office pour renforcer la coordination entre les organes d'évaluation, d'audit et autres organes de contrôle afin d'exercer une surveillance continue des projets, programmes et stratégies de l'Office ;

19. *Prie* l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime de continuer à redoubler d'efforts, en considérant cela comme une urgence, pour que, conformément à l'Article 101 de la Charte des Nations Unies, le recrutement du personnel soit effectué sur une base géographique aussi large que possible, en particulier dans les catégories des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur, y compris dans celle des représentants hors siège, notamment en intensifiant ses activités de communication, et de lui rendre compte des progrès accomplis à cet égard à sa prochaine reprise de session ;

20. *Prie également* l'Office de continuer de présenter, lorsqu'il lui rend ainsi compte, et lors des échanges tenus au sein du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office, des données relatives à la composition du personnel ventilées par origine géographique et par sexe, notamment en ce qui concerne la Division de la gestion et le personnel recruté sur le plan local, ainsi que les mesures prises pour améliorer la répartition géographique et la parité entre les sexes au sein de son personnel, en incluant une description de ses procédures de recrutement interne et externe, par exemple des mesures prises pour garantir la transparence ;

21. *Prie en outre* l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime d'évaluer la manière dont il applique les politiques et pratiques du Secrétariat en matière de recrutement, en vue de présenter aux États Membres, lors de la première réunion que le groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office tiendra au second semestre de 2019, les résultats de cette évaluation, notamment un plan d'action détaillé sur les moyens de parvenir effectivement à une représentation géographique plus équitable au sein de son personnel, conformément à l'Article 101 de la Charte des Nations Unies, et sur, entre autres, la question de la désignation d'une personne référente chargée de ce sujet au Bureau du Directeur exécutif ;

22. *Salue* les efforts déployés par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour assurer une représentation équilibrée des sexes au sein de son personnel, et prie le Directeur exécutif de l'Office de continuer à redoubler d'efforts pour réaliser l'objectif de la parité entre les sexes dans les catégories des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur, y compris dans celle des représentants hors siège, dans le respect de l'Article 101 de la Charte des Nations Unies, notamment en intensifiant les activités de communication, et de lui rendre compte des progrès accomplis à cet égard à sa prochaine reprise de session ;

23. *Prie* l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime de continuer à prendre en considération la problématique femmes-hommes lors de l'élaboration, de l'exécution et de l'évaluation de ses programmes, politiques, pratiques et stratégies, et de lui rendre compte des progrès accomplis à cet égard à sa prochaine reprise de session ;

24. *Appuie énergiquement* la contribution apportée par l'Office à l'application de la politique de tolérance zéro du Secrétariat ainsi que les efforts qu'il a déployés et les mesures qu'il a prises à ce jour pour prévenir et combattre efficacement les comportements interdits, y compris la discrimination, le harcèlement, en particulier le harcèlement sexuel, et l'abus d'autorité, par l'introduction de nouveaux changements institutionnels et culturels, notamment l'appui à l'instauration de solides mécanismes de mise en œuvre complétant des cadres réglementaire et stratégique cohérents à l'échelle du système, et par une participation active et continue aux travaux de l'équipe spéciale du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination chargée de la question de la lutte contre le harcèlement sexuel au sein du système des Nations Unies et à d'autres activités menées à l'échelle du Secrétariat ;

25. *Encourage* l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime à entreprendre, dans la limite des ressources disponibles, un examen de ses pratiques actuelles et de la manière dont il applique les politiques existantes, notamment celles mises en place conformément aux initiatives prises par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, afin d'aborder et de combattre les comportements interdits, y compris les violences, l'exploitation, l'abus d'autorité, la discrimination, l'exploitation et les atteintes sexuelles, et le harcèlement, en particulier le harcèlement sexuel, et prie l'Office de lui présenter les résultats de cet examen, les recommandations qui en seront issues et les mesures de gestion connexes à sa prochaine reprise de session ;

26. *Invite* les États Membres et les autres donateurs à fournir des ressources extrabudgétaires aux fins mentionnées dans la présente résolution, conformément aux règles et procédures de l'Organisation des Nations Unies.

Décision 61/13

Ordre du jour provisoire du débat ministériel devant se tenir pendant la soixante-deuxième session de la Commission des stupéfiants, en 2019

La Commission des stupéfiants approuve l'ordre du jour provisoire du débat ministériel devant se tenir pendant sa soixante-deuxième session, en 2019, comme indiqué ci-après.

Ordre du jour provisoire du débat ministériel devant se tenir pendant la soixante-deuxième session de la Commission des stupéfiants, en 2019

1. Ouverture du débat ministériel.
2. Débat général.

3. Tables rondes interactives réunissant diverses parties prenantes :
 - a) Bilan de l'application de tous les engagements⁴ pris pour aborder et combattre conjointement le problème mondial de la drogue, en particulier au regard de la date butoir de 2019 pour la réalisation des objectifs énoncés au paragraphe 36 de la Déclaration politique ; analyse des tendances, lacunes et problèmes existants et émergents ;
 - b) Préserver l'avenir : intensifier nos efforts pour faire face au problème mondial de la drogue en développant la coopération internationale, s'agissant notamment des moyens de mise en œuvre, du renforcement des capacités et de l'assistance technique, sur la base de la responsabilité commune et partagée.
4. Conclusions du débat ministériel.
5. Clôture du débat ministériel.

⁴ Déclaration politique et Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue ; Déclaration ministérielle conjointe issue de l'examen de haut niveau auquel la Commission des stupéfiants a procédé en 2014 sur l'application par les États Membres de la Déclaration politique et du Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue ; et document final de la trentième session extraordinaire de l'Assemblée générale, intitulé « Notre engagement commun à aborder et combattre efficacement le problème mondial de la drogue ».

Chapitre II

Débat spécial sur les préparatifs du débat ministériel devant se tenir pendant la soixante-deuxième session de la Commission, en 2019

A. Ouverture du débat spécial

3. Aux 1^{re} et 2^e séances de la reprise de sa soixante et unième session, le 5 décembre 2018, la Commission des stupéfiants a eu, au titre du point 11 de son ordre du jour, intitulé « Préparatifs du débat ministériel devant se tenir pendant la soixante-deuxième session de la Commission, en 2019 », un débat spécial sur lesdits préparatifs.

4. À sa 1^{re} séance, elle a adopté le projet de programme de travail du débat spécial, tel qu'il figure dans le document [E/CN.7/2018/1/Add.1](#).

5. À l'ouverture du débat spécial, le Vice-Ministre de la politique pénale et de la justice réparatrice du Ministère colombien de la justice et du droit a fait une déclaration.

6. Pour l'examen de ce point, la Commission était saisie d'un document de séance dans lequel la Présidente de sa soixante et unième session traçait les grandes lignes de la voie à suivre après 2019 (E/CN.7/2018/CRP.14) et d'une note du Secrétariat sur l'organisation du débat ministériel (E/CN.7/2018/CRP.12).

B. Débat général sur les préparatifs du débat ministériel devant se tenir pendant la soixante-deuxième session de la Commission, en 2019

7. À ses 1^{re} et 2^e séances, au titre du point 3 du programme de travail du débat spécial, la Commission a consacré un débat général aux préparatifs du débat ministériel devant se tenir pendant sa soixante-deuxième session, en 2019.

8. Le Directeur de la Division des traités de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD) a fait une déclaration liminaire.

1. Au cours du débat général, la représentante de l'Autriche a prononcé une déclaration (au nom de l'Union européenne). Des déclarations ont également été faites par les représentants des États suivants : États-Unis d'Amérique, Turquie, Japon, Pakistan, Indonésie, Bulgarie, Italie, Pays-Bas, Cuba, Brésil, Mexique, Suisse, Roumanie, Pérou, République islamique d'Iran, Maroc, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Fédération de Russie, Singapour, Argentine, Chine, Canada, Jamaïque, Portugal, Angola, Nigéria, Algérie, Malaisie, Tunisie et État plurinational de Bolivie.

9. Les observateurs de l'International Association for Hospice and Palliative Care, de IOGT International et du Consortium international sur les politiques des drogues ont eux aussi fait des déclarations.

10. De nombreux orateurs ont salué le travail et les efforts inlassables de la Présidente de la soixante et unième session et pris note du document de séance qu'elle avait établi sur la voie à suivre après 2019, conformément à la résolution 61/10 de la Commission. Certains ont souligné que ce texte constituait un important document de référence, une contribution de la Présidente, qui permettrait d'avancer dans les préparatifs du débat ministériel devant se tenir pendant la soixante-deuxième session. À cet égard, les intervenants se sont félicités de l'accord conclu sur les thèmes des deux tables rondes qui devaient réunir diverses parties prenantes parallèlement au débat général lors du débat ministériel.

11. On a rappelé que, dans sa résolution 60/1, la Commission avait décidé de convoquer un débat ministériel afin de faire le bilan de l'application des engagements pris pour aborder et combattre conjointement le problème mondial de la drogue, en particulier au regard de la date butoir de 2019 fixée dans la Déclaration politique et le Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue.

12. Nombre d'orateurs ont réaffirmé le rôle primordial que jouait la Commission des stupéfiants en tant qu'organe directeur des Nations Unies responsable au premier chef des questions de drogue, ainsi que le rôle que jouait l'ONUDC en tant que principale entité du système pour ce qui est d'aborder et de combattre le problème mondial de la drogue, et mis en avant les attributions conventionnelles de l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS) et de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS).

13. On a souligné que c'était dans un cadre multilatéral que le problème mondial de la drogue était le plus efficacement traité, et de nombreux orateurs ont redit leur fort attachement aux trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues et aux autres instruments internationaux pertinents, qui constituaient la pierre angulaire du système international de contrôle des drogues.

14. Beaucoup ont insisté sur le fait que leur pays était fermement déterminé à donner suite, suivant le principe de la responsabilité commune et partagée, aux engagements communs qui avaient été pris dans la Déclaration politique et le Plan d'action, la Déclaration ministérielle conjointe issue de l'examen de haut niveau auquel la Commission des stupéfiants a procédé en 2014 sur l'application par les États Membres de la Déclaration politique et du Plan d'action, et le document final de la trentième session extraordinaire de l'Assemblée générale, intitulé « Notre engagement commun à aborder et combattre efficacement le problème mondial de la drogue », engagements complémentaires qui se renforçaient mutuellement. Certains ont souligné que le débat ministériel qui se tiendrait en 2019 serait l'occasion de faire le point de la situation et d'accélérer encore la mise en œuvre des engagements pris pour aborder et combattre ensemble le problème mondial de la drogue.

15. Par ailleurs, de nombreux orateurs ont appelé l'attention sur le fait que les mesures visant à atteindre les objectifs de développement durable et à combattre efficacement le problème mondial de la drogue étaient complémentaires et se renforçaient mutuellement.

16. Plusieurs intervenants se sont redits déterminés à atteindre les objectifs fixés au paragraphe 36 de la Déclaration politique de 2009, et certains ont souligné qu'il importait de promouvoir une société exempte d'abus de drogues afin de contribuer à ce que tous les êtres humains puissent vivre en bonne santé et dans la dignité et la paix, la sécurité et la prospérité.

17. Différents orateurs ont fait remarquer que le document final de la trentième session extraordinaire de l'Assemblée générale, qui représentait le consensus international le plus récent sur le problème mondial de la drogue, constituait un jalon et un progrès décisif de la politique internationale en la matière, et qu'il était un élément clef à prendre en considération lors des préparatifs du débat de 2019 et au-delà.

18. On a reconnu que, si des progrès considérables avaient été accomplis au cours des 10 années écoulées, le problème mondial de la drogue continuait de faire peser une grave menace sur la santé, la sécurité, la sûreté et le bien-être de l'humanité. L'importance que revêtait la mise en œuvre de démarches intégrées, multidisciplinaires, synergiques, équilibrées, fondées sur des données scientifiques et globales a également été mise en relief. Certains orateurs ont rappelé qu'il fallait s'attaquer aux liens qui existaient entre le phénomène de la drogue et d'autres formes de criminalité organisée, dont le blanchiment d'argent, la corruption et parfois le terrorisme.

19. Des orateurs ont fait observer que de nouveaux problèmes se faisaient jour tandis que d'autres perduraient ou évoluaient, et que tous devraient être traités dans le respect des trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues, qui ménageaient aux États Membres une marge de manœuvre suffisante pour concevoir et appliquer en matière de drogues des politiques nationales répondant à leurs priorités et besoins, conformément au principe de la responsabilité commune et partagée et au droit international applicable. Certains ont souligné qu'il importait de protéger les enfants et les jeunes contre l'usage illicite de drogues, en particulier en milieu éducatif.

20. En ce qui concerne les conclusions du débat ministériel, on a estimé inutile de négocier un nouveau document d'orientation, et plusieurs orateurs ont appelé de leurs vœux un document final à caractère ministériel qui serait court, concis et axé sur l'action et qui enverrait un message politique fort. On a souligné qu'il existait des points de convergence substantiels entre les États Membres, mais que certaines questions devaient être débattues plus en profondeur d'ici au mois de mars 2019. Beaucoup ont insisté sur la nécessité de se concentrer sur les points d'accord afin de progresser ensemble, suivant le principe de la responsabilité commune et partagée.

21. Un certain nombre d'orateurs ont mentionné l'intérêt que présentaient les rapports du Directeur exécutif de l'ONUDD sur le problème mondial de la drogue, le rapport mondial sur les drogues et le rapport annuel de l'OICS, ainsi que d'autres rapports pertinents, s'agissant de dresser le bilan de l'application des engagements pris pour aborder et combattre conjointement le problème mondial de la drogue.

22. Se fondant sur les points de convergence, les orateurs ont proposé des éléments à inclure dans le document final du débat ministériel. Beaucoup ont considéré que ceux qui participeraient à ce débat devraient réaffirmer l'attachement des États Membres aux trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues et aux autres instruments pertinents en ce qu'ils constituaient la pierre angulaire de la politique internationale en la matière, le rôle de premier plan joué par la Commission et l'ONUDD, ainsi que les attributions conventionnelles de l'OICS et de l'OMS, et l'importance qu'il y avait à reconnaître que la Déclaration politique et le Plan d'action de 2009, la Déclaration ministérielle commune de 2014 et le document final de la trentième session extraordinaire de l'Assemblée générale étaient complémentaires et se renforçaient mutuellement. Plusieurs orateurs se sont en outre déclarés favorables à ce que la coopération internationale soit encore resserrée et à ce que soit fixé un délai de 10 ans qui courrait jusqu'en 2029 et comprendrait un examen à mi-parcours en 2024.

23. Mettant l'accent sur la mise en œuvre des engagements communs, de nombreux orateurs ont souligné qu'il importait de promouvoir et d'améliorer la collecte et l'échange de données fiables et comparables, ainsi que de renforcer et de rationaliser les outils de collecte et d'analyse de données existants, notamment de faire progresser le taux de réponse aux questionnaires destinés aux rapports annuels. Ces efforts devraient aider à mesurer les progrès accomplis au cours des 10 années écoulées dans la mise en œuvre des engagements communs et à en rendre compte, suivant une « démarche inclusive » qui serait adoptée à partir de 2019. Certaines délégations ont proposé de poursuivre les discussions sur des objectifs et cibles mesurables et équilibrés à l'issue du débat ministériel de mars. Des orateurs ont jugé nécessaire de mettre en place des systèmes et outils globaux de suivi et d'évaluation tels que ceux qui existaient déjà au niveau régional.

24. La Commission étant l'instance chargée d'examiner tous les aspects du problème mondial de la drogue, de nombreux orateurs se sont félicités de l'organisation des débats thématiques lors des réunions intersessions, soulignant que celles-ci avaient offert aux parties prenantes de précieuses occasions d'échanger des données d'expérience, des bonnes pratiques et des enseignements en rapport avec la traduction des engagements communs en actes. Certains ont estimé qu'il importait de convenir de la suite immédiate du débat ministériel de 2019 et de poursuivre la mise

en œuvre des engagements communs, notamment par l'adoption par la Commission de résolutions sur des questions techniques.

25. Des intervenants ont souligné qu'il fallait renforcer la cohérence au sein du système des Nations Unies et la coopération avec toutes les parties prenantes, y compris la société civile et les milieux scientifiques et universitaires, au cours de la période précédant 2019 et au-delà.

C. Clôture du débat spécial

26. À sa 2^e séance, le 5 décembre 2018, la Commission a adopté un projet de décision intitulé « Ordre du jour provisoire du débat ministériel devant se tenir pendant la soixante-deuxième session de la Commission, en 2019 » ([E/CN.7/2018/L.13](#)). (Pour le texte, voir chap. I, sect. B, décision 61/13.) Une déclaration finale a été prononcée par la Présidente de la Commission.

Chapitre III

Questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique

27. À la 3^e séance de la reprise de sa soixante et unième session, tenue conjointement avec la reprise de la vingt-septième session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, le 6 décembre 2018, la Commission des stupéfiants a examiné le point 4 de l'ordre du jour, libellé comme suit :

« Questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique :

- a) Travaux du Groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ;
- b) Directives sur les questions politiques et budgétaires pour le programme contre la drogue de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ;
- c) Méthodes de travail de la Commission ;
- d) Composition des effectifs de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et questions connexes. »

28. Elle était saisie pour ce faire des documents suivants :

- a) Note du Secrétariat sur les travaux du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ([E/CN.7/2018/3/Add.1-E/CN.15/2018/3/Add.1](#)) ;
- b) Rapport du Directeur exécutif sur l'exécution du budget consolidé de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour l'exercice biennal 2018-2019 ([E/CN.7/2018/14-E/CN.15/2018/16](#)) ;
- c) Rapport du Directeur exécutif sur l'équilibre entre les sexes et la représentation géographique à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ([E/CN.7/2018/15-E/CN.15/2018/17](#)) ;
- d) Document de séance contenant le projet de cadre stratégique de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour 2020 ([E/CN.7/2018/CRP.11-E/CN.15/2018/CRP.8](#)).

29. Le Directeur de la Division de la gestion et l'Administratrice chargée de la Division de l'analyse des politiques et des relations publiques de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD) ont fait une déclaration liminaire. Le représentant de l'Espagne, en sa qualité de coprésident du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office, a également fait une déclaration liminaire.

30. Des déclarations ont été faites par la représentante de l'Équateur (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), l'observateur du Nigéria (au nom du Groupe des États d'Afrique), la représentante du Chili (au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes), et les représentants de l'Allemagne, du Chili, du Brésil, du Pérou, du Japon, de la République islamique d'Iran, de la Suisse, des États-Unis, de la Fédération de Russie, de l'Algérie, du Pakistan, de la Chine et des Pays-Bas.

31. L'observateur du Royaume-Uni a également fait une déclaration.

A. Délibérations

32. Plusieurs orateurs ont salué le rôle déterminant et les travaux du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'ONUDC pour ce qui était d'accroître la transparence et la responsabilité au sein de l'Office et de renforcer la coopération et la confiance avec les États Membres.

33. Plusieurs orateurs ont rappelé l'importance d'un financement suffisant, prévisible et stable pour l'ONUDC afin d'assurer la continuité de la fourniture de l'assistance technique, en particulier aux pays en développement qui en faisaient la demande, et la viabilité des programmes thématiques, mondiaux et régionaux de l'Office. Plusieurs orateurs se sont déclarés préoccupés par la tendance à la baisse persistante des fonds à des fins générales et par son incidence sur la capacité de l'Office de s'acquitter de ses fonctions essentielles ayant trait aux programmes, notamment les activités normatives et la recherche. De nombreux orateurs ont souligné l'importance et l'utilité de l'assistance technique de l'ONUDC aux États Membres. L'ONUDC a été encouragé à élargir encore ses programmes et activités d'assistance technique et à entreprendre l'élaboration de programmes sur le terrain, en étroite consultation avec les États Membres. S'agissant du réseau de bureaux extérieurs de l'ONUDC et de sa viabilité, certains orateurs ont mentionné la nécessité d'assurer la transparence des décisions et des consultations concernant l'allocation des fonds d'appui aux programmes dans le cadre de l'ONUDC, y compris dans les bureaux extérieurs, et de garantir un avenir durable aux bureaux extérieurs de l'Office. Plusieurs orateurs ont également fait état de la diminution du financement pour la région de l'Amérique latine et ont demandé que les ressources destinées à l'assistance technique soient réparties plus équitablement.

34. Plusieurs orateurs ont demandé un complément d'information sur l'utilisation des fonds d'appui aux programmes et encouragé une répartition plus large de ces fonds entre les divisions au siège et sur le terrain. Plusieurs orateurs ont demandé à l'ONUDC de procéder à un examen critique de l'utilisation de ses sources de financement, y compris des fonds d'appui aux programmes, en vue de renforcer sa présence sur le terrain. L'Office a été engagé à élaborer une vision à plus long terme pour son siège et pour son réseau de bureaux extérieurs, qui devait être renforcé et viable, s'agissant également des incidences financières et des réaffectations éventuelles.

35. Plusieurs orateurs ont exprimé leur soutien aux efforts de réforme du Secrétaire général et encouragé l'ONUDC à rester attaché à la mise en œuvre de la résolution [72/279](#) de l'Assemblée générale et d'autres résolutions touchant la réforme du système des Nations Unies qui visaient à mieux coordonner l'action de l'Organisation pour l'axer sur l'obtention de résultats sur le terrain, et à créer une culture de gestion moderne à tous les niveaux. S'agissant des incidences financières de la réforme du système des Nations Unies pour le développement, certains orateurs se sont déclarés favorables à ce que l'ONUDC prévoit les ressources nécessaires dans le budget pour appuyer un système de coordonnateurs résidents financé de manière durable. On espérait également que l'ONUDC continuerait de collaborer avec l'équipe de transition du Secrétaire général et de recenser les gains d'efficacité à réaliser conformément aux exigences de la réforme. En ce qui concernait la réforme, l'ONUDC devrait renforcer la coopération interinstitutions et les programmes conjoints dans le cadre de partenariats élargis, ce qui pouvait sensiblement contribuer à améliorer encore l'impact et les résultats de l'assistance technique aux États Membres.

36. Plusieurs orateurs ont évoqué la création d'une « surcapacité ponctuelle », financée par les fonds d'appui au programme et destinée à renforcer la présence sur le terrain et à mettre l'accent sur des domaines thématiques spécifiques, et ont indiqué que l'ONUDC devrait consulter les États Membres au sujet de la mise en œuvre de cette initiative. Les délégations attendaient avec intérêt de recevoir régulièrement des informations sur la mise en œuvre de la réforme de la gestion de l'Organisation des

Nations Unies et de la réforme du système des Nations Unies pour le développement, y compris sur les progrès et les résultats de cette surcapacité et sur ses incidences budgétaires. L'ONUSD a été prié de tenir des consultations avec les pays hôtes des bureaux extérieurs, bien avant toute modification à long terme du réseau constitué par ces bureaux.

37. Certains orateurs ont noté que les activités de recherche en cours et prévues de l'ONUSD devraient reposer sur des mandats clairs et des orientations générales fournies par les organes directeurs. À cet égard, l'Office a été prié de présenter une liste récapitulative de toutes les activités de recherche qui avaient été menées au cours des trois dernières années, ainsi que de celles qui étaient prévues. Il a été suggéré que cette liste mentionne les titres des publications et les donateurs correspondants.

38. Plusieurs orateurs se sont déclarés satisfaits des progrès accomplis par l'ONUSD en faveur de la parité des sexes, y compris à des postes de rang élevé. Plusieurs orateurs se sont félicités de l'adoption de la Stratégie de l'ONUSD pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes (2018-2021) récemment publiée.

39. Plusieurs orateurs ont noté avec préoccupation qu'il fallait encore faire des progrès pour parvenir à une représentation géographique équilibrée au sein de l'ONUSD et que des efforts concrets et durables étaient nécessaires pour accroître la représentation des pays en développement, en particulier des pays non représentés et sous-représentés, dans la composition du personnel de l'Office. Un certain nombre d'orateurs ont souligné l'absence de représentation équitable dans la catégorie des administrateurs, ainsi qu'aux postes de rang élevé et de direction. Un certain nombre ont par ailleurs souligné que les pays en développement disposaient de professionnels qualifiés dotés des capacités techniques et de l'expérience pratique requises, et l'ONUSD a été prié de prendre des mesures concrètes pour corriger le déséquilibre de la représentation géographique. Plusieurs orateurs ont demandé au Directeur exécutif d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie pour remédier à l'absence de progrès en matière de diversité géographique. Certains orateurs ont déclaré que, conformément à l'Article 101 de la Charte des Nations Unies, la considération dominante dans le recrutement du personnel devait être d'assurer les services de personnes possédant les plus hautes qualités de travail, de compétence et d'intégrité, tout en veillant à recruter le personnel sur une base géographique aussi large que possible.

40. Plusieurs orateurs se sont félicités des efforts déployés par le Directeur exécutif pour maintenir une politique de tolérance zéro à l'égard des abus et de l'exploitation sexuels et du harcèlement sexuel et ont engagé l'ONUSD à appuyer et à mettre en œuvre des initiatives pertinentes à l'échelle du système. Un certain nombre d'orateurs ont encouragé l'ONUSD à renforcer encore son engagement collectif en faveur d'une politique de tolérance zéro à l'égard des cas de harcèlement et à maintenir une approche et des mesures d'intervention axées sur les victimes, et ont demandé à être tenus régulièrement informés sur ce point.

41. S'agissant du cadre stratégique pour 2020, plusieurs orateurs ont noté que, si les mandats de l'ONUSD pouvaient s'aligner sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030, le Programme ainsi que ses objectifs de développement durable et ses cibles avaient été établis pour appuyer et compléter les cadres existants en matière de contrôle des drogues et de justice pénale, et non pour les remplacer. L'ONUSD avait un rôle exceptionnel à jouer dans le contrôle des drogues et dans la lutte contre la criminalité et le terrorisme. Un orateur a souligné l'importance de la coopération entre l'ONUSD et d'autres institutions des Nations Unies qui œuvraient dans le domaine des drogues.

42. Un orateur a fait observer que l'actuel projet de cadre stratégique de l'ONUSD pour 2020 était de nature trop générale et que le document devrait être plus complet, équilibré et fonctionnel, de manière à couvrir tous les domaines nécessaires sur la base des mandats de l'Office, et assurer un meilleur équilibre géographique et régional. Un autre orateur a indiqué que ce projet de cadre stratégique devrait être adapté pour tenir compte des divers mandats de l'ONUSD et que les résultats obtenus

et escomptés qui figuraient dans le projet de document ne reflétaient pas l'énoncé complet et équilibré des objectifs de chaque sous-programme.

43. Une oratrice, tout en reconnaissant que certaines des observations écrites sur le fond formulées par sa délégation avaient été prises en compte par le Secrétariat lors de la révision du projet de document, a indiqué que sa délégation ne pouvait pas accepter le réalignement du cadre stratégique sur les objectifs de développement durables. Elle a noté que sa délégation réaffirmerait sa désapprobation à la prochaine session du Comité du programme et de la coordination, qui devait se tenir au Siège de l'Organisation des Nations Unies.

44. En réponse aux observations formulées, l'Administratrice chargée de la Division de l'analyse des politiques et des relations publiques a indiqué que le projet de cadre stratégique pour 2020 serait soumis à la Division de la planification des programmes et du budget du Département de la gestion, qui le présenterait au Comité du programme et de la coordination. Dans le même temps, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires se réunirait pour examiner le budget, sur la base de ce projet. Les deux Comités présenteraient ensuite leurs recommandations à la Cinquième Commission, qui recommanderait le cadre stratégique et le budget pour adoption par l'Assemblée générale à la fin de 2019.

B. Mesures prises par la Commission

45. À sa 4^e séance, le 7 décembre, la Commission a adopté la résolution 61/12, intitulée « Exécution du budget du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues pour l'exercice biennal 2018-2019 », après l'avoir modifiée oralement (voir chap. I, sect. B).

Chapitre IV

Application des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues

46. À la 4^e séance de la reprise de sa soixante et unième session, la Commission a examiné le point 5 de l'ordre du jour, libellé comme suit :

« Application des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues :

- a) Modifications du champ d'application du contrôle des substances ;
- b) Examen de substances en vue d'éventuelles recommandations d'inscription aux Tableaux des Conventions : difficultés à résoudre et travaux futurs de la Commission des stupéfiants et de l'Organisation mondiale de la Santé ;
- c) Organe international de contrôle des stupéfiants ;
- d) Coopération internationale visant à assurer la disponibilité des stupéfiants et des substances psychotropes à des fins médicales et scientifiques tout en empêchant leur détournement ;
- e) Autres questions découlant des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues.

47. Des exposés ont été faits par l'observateur de l'OMS et le Chef de la Section scientifique et du laboratoire de l'ONU DC.

48. Des déclarations ont été faites par les représentants des États suivants : Afghanistan, Mexique, Chine, Canada, Fédération de Russie, Pakistan, Algérie, Autriche et France. Les observateurs du Nigéria et de l'Égypte ont également fait des déclarations.

Délibérations

49. En application de la résolution 58/11 de la Commission et en préparation des décisions d'inscription que celle-ci devra prendre à sa soixante-deuxième session ordinaire, l'observateur de l'OMS a présenté des informations sur les processus d'examen que le Comité d'experts de la pharmacodépendance avait entrepris à sa quarante et unième réunion, tenue en novembre 2018, et sur les recommandations de placement sous contrôle formulées à cette occasion. Ces informations portaient sur les examens critiques de cinq analogues du fentanyl (*para*-fluoro-butyrylfentanyl, orthofluorofentanyl, méthoxyacétylfentanyl, cyclopropylfentanyl et *para*-méthoxy-butyrylfentanyl), quatre cannabinoïdes synthétiques (ADB-FUBINACA, FUB-AMB, CUMYL-4CN-BINACA et ADB-CHMINACA), deux médicaments (prégabaline et tramadol) et un cathinone (*N*-éthylnorpentylone (éphylone)). L'orateur a informé la Commission que la procédure d'approbation interne de l'OMS concernant les résultats de l'examen critique de la plante et de la résine de cannabis, des extraits et teintures de cannabis, du *delta*-9-tétrahydrocannabinol (THC) et des isomères du THC était en cours, et que les informations sur ces résultats seraient communiquées à la Commission dans les meilleurs délais.

50. Les orateurs ont rappelé que les trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues constituaient la pierre angulaire du contrôle international des drogues. On a salué les travaux que le Comité menait à cet égard, en particulier les efforts qu'il déployait pour accélérer la procédure de placement sous contrôle des nouvelles substances psychoactives. Il a été encouragé à augmenter encore la fréquence de ses réunions.

51. Un certain nombre d'orateurs se sont dits préoccupés par l'usage d'opioïdes synthétiques à des fins non médicales et présenté des mesures nationales de contrôle

de ces substances. Ils ont également appuyé les recommandations d'inscription d'analogues du fentanyl. Plusieurs orateurs ont regretté que le Comité n'ait pas recommandé le placement sous contrôle du tramadol. Un orateur a demandé à l'OMS d'entreprendre une étude approfondie du tramadol, tandis qu'un autre l'a exhortée à fournir de plus amples informations sur les mesures à prendre concernant le tramadol falsifié.

52. S'agissant du cannabis et des substances apparentées, un certain nombre d'orateurs ont demandé à l'OMS d'entreprendre une évaluation approfondie, dans le respect de normes scientifiques strictes, et de mener des échanges suivis avec l'ONU DC, l'OICS et les États Membres.

53. Certains orateurs ont appelé au renforcement de la coopération internationale et régionale aux fins du contrôle des nouvelles substances psychoactives et des précurseurs. Les efforts de l'ONU DC et de l'OICS ont été salués. En outre, certains orateurs ont demandé que le Comité OMS d'experts de la pharmacodépendance soit informé de la teneur des débats tenus par la Commission au sujet des recommandations d'inscription.

Chapitre V

Contributions de la Commission aux travaux du Conseil économique et social, conformément à la résolution 68/1 de l'Assemblée générale, y compris concernant le suivi, l'examen et la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030

54. À sa 4^e séance, le 7 décembre, la Commission a examiné le point 10 de l'ordre du jour, intitulé « Contributions de la Commission aux travaux du Conseil économique et social, conformément à la résolution 68/1 de l'Assemblée générale, y compris concernant le suivi, l'examen et la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ».

55. La Présidente de la Commission a fait une déclaration liminaire. Une représentante du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes a fait une déclaration.

Délibérations

56. Au titre de ce point, la Présidente a fait savoir à la Commission qu'elle avait été invitée à rendre compte au Conseil économique et social, lors de la réunion de coordination et de gestion que ce dernier avait tenue en juillet 2018, des conclusions de la soixante et unième session. Dans sa décision 2018/246, le Conseil avait pris note du rapport de la Commission sur les travaux de cette session et approuvé l'ordre du jour provisoire de sa soixante-deuxième session. Par ailleurs, la Présidente a déclaré qu'à l'occasion de ladite réunion, elle avait pris part à une table ronde aux côtés des présidents d'autres commissions techniques, y compris la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, la Commission de la condition de la femme et la Commission de statistique, ce qui avait permis à chacun d'expliquer comment sa commission contribuait à l'examen thématique des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable, notamment en ce qui concernait les questions transversales.

57. À la même séance, la Présidente a attiré l'attention de la Commission sur l'annexe de la résolution 72/305 de l'Assemblée générale, dans laquelle celle-ci avait déclaré que le Conseil économique et social devrait veiller à opérer une bonne répartition des tâches entre ses organes subsidiaires, ainsi qu'à harmoniser et coordonner leurs ordres du jour et programmes de travail respectifs, sans méconnaître les principes et aspects importants du Programme 2030 ni toutes lacunes en entravant l'exécution. La Secrétaire de la Commission a fait une déclaration sur l'application de la résolution 72/305 de l'Assemblée générale et les informations figurant dans le document de séance E/CN.7/2018/CRP.15-E/CN.15/2018/CRP.9.

Chapitre VI

Ordre du jour provisoire de la soixante-deuxième session de la Commission

58. À sa 4^e séance, le 7 décembre 2018, la Commission a examiné le point 12 de l'ordre du jour, intitulé « Ordre du jour provisoire de la soixante-deuxième session de la Commission ». La Présidente a présenté ce point et porté à l'attention de la Commission des questions touchant à l'organisation des travaux de sa soixante-deuxième session.

A. Délibérations

1. Durée de la soixante-deuxième session et autres dispositions

59. La Présidente de la Commission a rappelé que, conformément à sa résolution 60/1, le débat ministériel, ouvert à tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies et aux parties intéressées, se déroulerait sur deux jours, outre les cinq jours prévus pour sa session ordinaire, en mars 2019.

60. La Commission a décidé que sa soixantième-deuxième session ordinaire se tiendrait du lundi 18 au vendredi 22 mars 2019 et que le débat ministériel aurait lieu les jeudi 14 et vendredi 15 mars 2019. Elle a également décidé de tenir la reprise de sa soixante-deuxième session les 12 et 13 décembre 2019.

61. La Commission a en outre décidé que, conformément à sa décision 55/1, le délai impératif de dépôt des projets de résolutions serait d'un mois avant l'ouverture de la session, à savoir le jeudi 14 février 2019 à midi.

2. Ordre du jour provisoire de la soixante-deuxième session de la Commission

62. La Présidente de la Commission a rappelé que, dans sa décision 2018/246, le Conseil économique et social avait approuvé l'ordre du jour provisoire de la soixante-deuxième session, dont la partie consacrée au débat ministériel devait encore être établie conformément aux résultats des négociations sur les modalités d'organisation dudit débat. À sa 2^e séance, le 5 décembre 2018, la Commission a arrêté l'ordre du jour provisoire et les modalités d'organisation du débat ministériel.

B. Mesures prises par la Commission

63. À sa 4^e séance, le 7 décembre 2018, la Commission a fixé les dates et délais de sa soixante-deuxième session et pris les dispositions voulues (voir par. 60 à 62 ci-dessus).

Chapitre VII

Questions diverses

64. À sa 4^e séance, le 7 décembre 2018, la Commission a examiné le point 13 de l'ordre du jour, intitulé « Questions diverses ». Aucune question n'a été soulevée au titre de ce point.

Chapitre VIII

Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de la reprise de sa soixante et unième session

65. À sa 4^e séance, le 7 décembre 2018, la Commission a adopté les parties de son rapport qui concernaient l'organisation de la session et les questions administratives, les préparatifs du débat ministériel devant se tenir pendant sa soixante-deuxième session, en mars 2019, ainsi que le point 4 de l'ordre du jour (E/CN.7/2018/L.1/Add.5, E/CN.7/2018/L.1/Add.6 et E/CN.7/2018/L.1/Add.7). Elle a décidé que, comme il était d'usage, le présent rapport serait porté à l'attention du Conseil économique et social et comporterait un projet de décision par laquelle il serait transmis au Conseil pour qu'il l'adopte (voir chap. I, sect. A). La Commission a en outre décidé de confier la mise au point définitive du rapport à sa Présidente, assistée du Rapporteur.

Chapitre IX

Organisation de la session et questions administratives

A. Ouverture et durée de la session

66. La Commission des stupéfiants a repris sa soixante et unième session à Vienne du 5 au 7 décembre 2018. Elle a notamment eu un débat spécial sur les préparatifs du débat ministériel devant se tenir pendant sa soixante-deuxième session, en 2019.

67. À sa deuxième réunion intersessions, le 25 juin 2018, la Commission a approuvé, suivant une procédure d'approbation tacite qui courait jusqu'au 26 juin 2018, un plan de travail pour l'intersession du troisième trimestre de 2018 s'inscrivant dans le cadre des préparatifs du débat ministériel qui devait se tenir pendant sa soixante-deuxième session, en 2019. Au cours du troisième trimestre de 2018, la Commission a tenu ses troisième (25-28 septembre), quatrième (22-25 octobre) et cinquième (7-9 novembre) réunions intersessions. Celles-ci ont comporté des débats sur différents thèmes et questions organisationnelles ainsi qu'un débat consacré aux questions normatives. À sa deuxième réunion intersessions, la Commission a par ailleurs décidé que la reprise de sa soixante et unième session compterait une journée supplémentaire, qui serait consacrée aux préparatifs du débat ministériel devant se tenir pendant sa soixante-deuxième session. Les séances de cette journée supplémentaire se sont déroulées selon un format ouvert, pour lequel la disposition des places était celle normalement retenue pour l'Assemblée générale.

68. Dans sa décision 2011/259, intitulée « Reprises de session conjointes de la Commission des stupéfiants et de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale », le Conseil économique et social a décidé qu'à compter de 2011, la Commission des stupéfiants et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale tiendraient des réunions communes au cours de la reprise de leurs sessions aux seules fins d'examiner les points inscrits à leurs ordres du jour respectifs au titre du débat consacré aux activités opérationnelles, l'objectif étant de donner à l'ONUDC des orientations de politique intégrées concernant les questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique. Il a également décidé que la pratique consistant à tenir des reprises de session se suivant immédiatement mais distinctes serait maintenue afin de permettre à chaque Commission d'examiner les points inscrits à l'ordre du jour au titre du débat consacré aux questions normatives.

69. La Commission a tenu au total quatre séances, dont deux consacrées au débat spécial sur les préparatifs du débat ministériel devant se tenir pendant sa soixante-deuxième session, en 2019. Conformément à la décision 2011/259 du Conseil, elle a tenu avec la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale une séance conjointe lors de laquelle toutes deux ont examiné le point 4 de leur ordre du jour.

70. À la 1^{re} séance, le 5 décembre 2018, la Présidente de la Commission des stupéfiants a ouvert la reprise de la soixante et unième session et prononcé une déclaration.

71. À la séance plénière conjointe, la Présidente de la Commission des stupéfiants et le Président de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale ont fait des déclarations.

B. Participation

72. Les représentants de 47 États membres de la Commission des stupéfiants ont participé à la reprise de sa soixante et unième session (6 États membres n'étaient pas représentés). Les observateurs d'autres États Membres de l'Organisation des Nations Unies, les représentants d'entités du système des Nations Unies et les observateurs d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales y ont également assisté. La liste des participants est publiée sous la cote E/CN.7/2018/INF/3/Rev.1.

C. Élection du Bureau

73. Le 6 août 2018, le Groupe des États d'Asie et du Pacifique a présenté la candidature de M. Mansoor Ahmad Khan (Pakistan) à la fonction de deuxième vice-président pour la reprise de la soixante et unième session, ce poste étant devenu vacant après la partie principale de la session. À la 1^{re} séance, le 5 décembre 2018, la Commission des stupéfiants a élu son deuxième vice-président.

D. Documentation

74. La liste des documents dont la Commission était saisie à la reprise de la session est publiée sous la cote E/CN.7/2018/CRP.10/Add.1.

E. Clôture de la reprise de la soixante et unième session

75. À la 4^e séance, le 7 décembre 2018, la Présidente de la Commission a prononcé une déclaration finale. Des déclarations ont également été faites par la représentante du Brésil (au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes), le représentant du Japon, le représentant de l'Autriche (au nom de l'Union européenne), l'observateur du Nigéria (au nom du Groupe des États d'Afrique) et le représentant de la Chine (au nom du Groupe des États d'Asie et du Pacifique).
